

SENATE



SÉNAT

CANADA

LA CYBERINTIMIDATION, ÇA BLESSE!

LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Guide à l'intention des parents
Décembre 2012



La cyberintimidation ça blesse! Le respect des droits à l'ère du numérique

Guide à l'intention des parents

Le [rapport](#) du Comité sénatorial permanent des droits de la personne sur la cyberintimidation ou le harcèlement en ligne met l'accent sur les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne aux termes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le rapport présente des recommandations préconisant une approche communautaire – une approche qui interpelle les jeunes, les parents, les écoles, les gouvernements fédéral et provinciaux et l'industrie.

Le présent guide à l'intention des parents, tuteurs et dispensateurs de soins résume quelques-unes des constatations clés du rapport. Il examine comment vous pouvez aider votre enfant à comprendre la cyberintimidation et à régler des problèmes ainsi que la façon dont vous pouvez travailler avec l'école et la communauté pour encourager les relations positives et promouvoir l'intégration culturelle.

Nous avons également préparé un [guide](#) que vous et votre enfant pouvez lire et discuter ensemble. Nous espérons que ces outils contribueront à vous habiliter ainsi que vos enfants et leurs professeurs à travailler ensemble en vue de prévenir la cyberintimidation et de ramener le bonheur et un sentiment d'appartenance chez les jeunes.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

L'honorable Mobina S.B. Jaffer, c.r., sénatrice
Présidente
[Comité sénatorial permanent des droits de la personne](#)
Sénat du Canada

This document is also available in English



La jeune génération d'aujourd'hui a grandi dans un environnement où les ordinateurs et Internet sont chose courante. Beaucoup de jeunes disposent d'appareils de télécommunication qu'ils peuvent emporter partout. Le courrier électronique, la messagerie texte et les médias sociaux comme Facebook et Twitter leur permettent de rester en contact entre eux tous les jours 24 heures sur 24.

Ils ont accès à des quantités de contenu (communications, divertissement et information) illimitées. Ils peuvent discuter et débattre de questions et sujets qui leur tiennent à cœur, et cela contribue à les préparer à une participation active à la vie démocratique.

Mais, comme l'illustrent les témoignages ci haut, il est très facile d'employer ces moyens pour faire circuler du contenu humiliant, insultant ou menaçant. C'est le genre de comportement que l'on qualifie généralement de « cyberintimidation ».

CE QUE LES JEUNES DISENT

« Certains créent des groupes ou des pages Facebook juste pour se moquer d'un camarade ou l'humilier. En fait, ils envoient une invitation ou quelque chose du genre. Ils envoient un message comme 'Hé, viens dans notre groupe : tu vas voir comme on se moque de toi et on dit des choses épouvantables à ton sujet'. Ce n'est pas gentil, et ça fait vraiment mal. » — Mariel Calvo, élève à l'école intermédiaire de Springbank

« J'ai des amis très proches et un membre de ma famille qui ont subi de la cyberintimidation. Ils recevaient des messages anonymes tous les jours sur Formspring, Tumblr, Twitter et tout ça. On leur disait qu'ils étaient laids et qu'ils devraient tout simplement se tuer. On ne sait pas qui a fait ça. » — Emily Dickey, élève à l'école intermédiaire de Springbank

« Chaque jour de ma vie, depuis que je vais à cette école, ils vont sur MSN et se moquent de moi. Ça a commencé quand j'étais en 9e année. Ces filles se moquaient de moi sur Internet. Elles m'insultaient avec des mots comme tapette, gai, stupide, pourri, nègre, trou de cul, moche. » — Jeune témoin en séance à huis clos



LA CYBERINTIMIDATION : UNE VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE

Les enfants ont des droits, qui sont reconnus par notre Constitution, la loi fédérale et les lois provinciales sur les droits de la personne et la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Ils ne sont pas simplement des objets de souci ou de compassion. Si nous les traitons comme des personnes à part entière, dotées de droits propres, ils peuvent progressivement comprendre leurs responsabilités au sein de la société.

La Convention relative aux droits de l'enfant nous oblige à protéger les enfants contre la violence physique et psychologique, y compris sous la forme de cyberintimidation. La cyberintimidation est une violation du droit de tous les enfants d'être traités dans l'égalité et d'être protégés contre la discrimination. Lorsqu'elle instaure un climat de menace à l'école et compromet la tranquillité d'esprit des enfants, elle porte atteinte au droit à l'éducation. Lorsqu'elle entraîne des souffrances physiques ou psychologiques, elle porte atteinte au droit à la santé.

Le Comité sénatorial s'est donc intéressé à la cyberintimidation en tant que violation des droits fondamentaux de l'enfant. Nous avons reçu les témoignages d'enseignants, de spécialistes en sciences sociales, d'avocats et d'autres experts du domaine. Et nous avons pris soin d'entendre aussi des jeunes, car c'est leur génération qui déterminera, dans une large mesure, comment les moyens de télécommunications seront employés à l'avenir. Nous espérons que notre rapport et les guides qui l'accompagnent permettront aux parents d'aider leurs enfants à connaître leurs droits et à apprendre à respecter ceux des autres.

UN TYPE D'INTIMIDATION DIFFÉRENT

La plupart des adultes connaissent le genre d'intimidation qui a cours dans une école : le face à face physique ou l'agression verbale contre des enfants considérés comme différents ou, de quelque façon, inférieurs. Mais la cyberintimidation et ses conséquences nuisibles vous sont peut être moins familières :

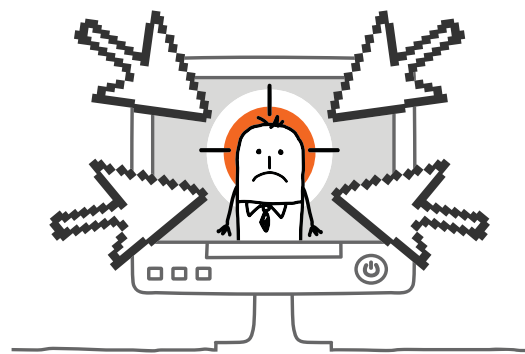
- Il est difficile d'échapper à la cyberintimidation. Un enfant victime d'intimidation dans la cour de l'école peut au moins se réfugier chez lui, où il trouvera paix et sécurité. Mais la cruauté en ligne est durable : elle est présente 24 heures sur 24 toute la semaine, et la victime le sait. Elle se répète chaque fois que quelqu'un voit le contenu affiché ou y ajoute un commentaire. Et il peut s'avérer très difficile de faire supprimer des messages insultants sur des sites Web.
- La cyberintimidation rejoint un public presque illimité. Membres de la famille, amis et camarades de classe ne sont





pas les seuls spectateurs de la cruauté et de l'humiliation : il y a aussi des milliers d'étrangers qui regardent.

- Les cyberintimidateurs peuvent rester anonymes ou se dissimuler derrière des noms d'utilisateur, sans grand risque d'être identifiés ou tenus personnellement responsables de leurs actes.
- Les intimidateurs en ligne peuvent avoir l'impression qu'ils peuvent dire n'importe quoi, parce qu'ils ne sont pas freinés par la perspective de réactions négatives qu'ils pourraient susciter dans une rencontre en face à face. Un élève d'une école secondaire intermédiaire nous a expliqué ceci : « C'est beaucoup plus facile d'insulter quelqu'un dans des messages textes et sur Facebook parce qu'on ne voit pas l'expression de la douleur ou du sentiment de trahison sur son visage. »



« J'ai été un intimidateur en 6e année et au début de ma 7e année (je suis en 8e année maintenant). Je n'ai jamais fait de mal physiquement à personne, j'ai juste fait mal avec des mots, et j'ai fait de la cyberintimidation une ou deux fois. À ce moment là, j'étais solitaire et pas du tout sûr de moi. Je n'avais pas de frère ni de sœur, pas d'ami ni d'animal de compagnie, et je détestais mes notes et mon image. Il fallait que je fasse quelque chose pour rester heureux. C'est devenu une habitude. » — Un jeune témoin en séance à huis clos

POURQUOI CERTAINS JEUNES FONT ILS DE LA CYBERINTIMIDATION?

Des témoins nous ont expliqué que les jeunes font de la cyberintimidation pour de nombreuses raisons : « [...] pour attirer l'attention, pour avoir l'air cool et fort, parce qu'ils sont jaloux ou pour se sentir populaires et puissants » (Faye Mishna, professeur). Toutes ces raisons peuvent être de profondes motivations pour des adolescents qui sont à une étape de leur vie où ils essaient de se définir.

Certains facteurs de risque associés à l'intimidation en général sont semblables à ceux qui peuvent mener à la délinquance : un comportement agressif précoce, des attitudes négatives persistantes, l'absentéisme à l'école, la fréquentation de délinquants et la consommation précoce de drogues.



ENFANTS QUI SE SONT

CONDUITS EN INTIMIDATEURS

ENTRE 8 ET 10 ANS

SONT DEUX FOIS ET DEMI

PLUS SUSCEPTIBLES D'AVOIR

UN CASIER JUDICIAIRE À

L'ÂGE DE 18



Il arrive cependant que ceux qui envoient ou affichent du contenu insultant le fassent sans réfléchir, comme si c'était une blague. Ils ne se rendent pas nécessairement compte qu'ils blessent ou font mal ni même qu'ils sont en train de commettre une infraction au Code criminel.

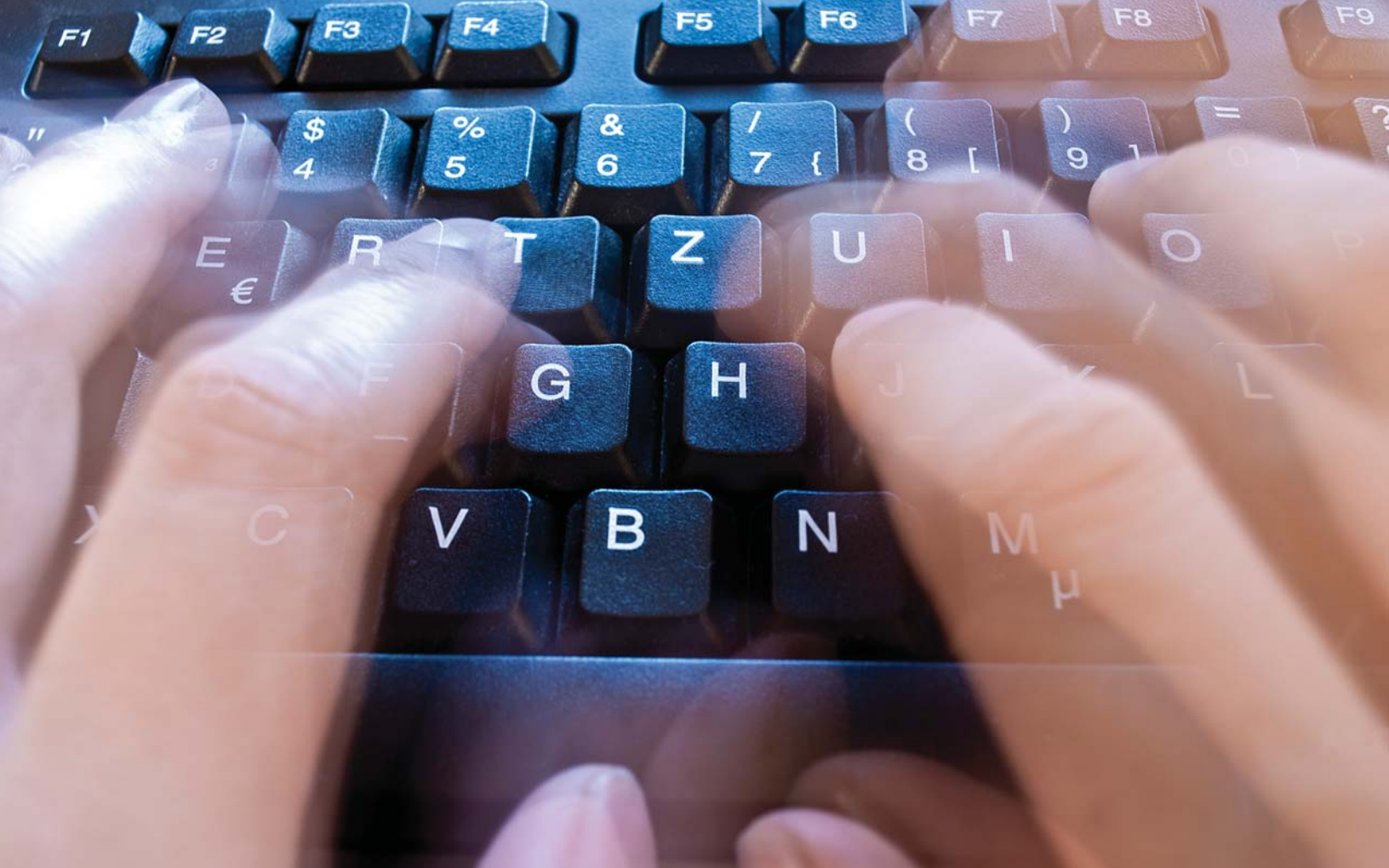
QUI EST LE PLUS SUSCEPTIBLE D'ÊTRE VICTIME DE CYBERINTIMIDATION?

« Quand j'étais en 9e année, il y a un truc qui a été mis sur Facebook. Ça s'appelait 'la journée de la chasse aux rouquins'. Les enfants aux cheveux roux se faisaient rouer de coups de pied. De la 9e à la 12e année, j'ai toujours manqué cette journée-là à l'école [...] je pense que ce n'est pas correct. Plein d'enfants ont dû aller à l'hôpital à cause de ça : ils ne recevaient pas seulement des coups de pied, ils étaient battus et envoyés à l'hôpital parce qu'ils avaient les cheveux roux. » — Jeune témoin masculin en séance à huis clos

Comme l'illustre cette histoire, l'intimidation peut viser des jeunes qui sont considérés comme étant différents. On nous a expliqué que ce genre de comportement repose sur diverses formes de discrimination et d'ignorance. Les membres des groupes minoritaires sont plus particulièrement visés : il peut s'agir de minorités ethniques et religieuses, de jeunes à l'orientation sexuelle différente (lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres), de jeunes obèses, de personnes handicapées ou de jeunes dont la situation socioéconomique est différente.

Les jeunes peuvent être exposés à l'intimidation s'ils se sentent isolés, s'ils n'ont pas un bon réseau de soutien social, s'ils sont anxieux ou craintifs ou s'ils souffrent d'une faible estime de soi.

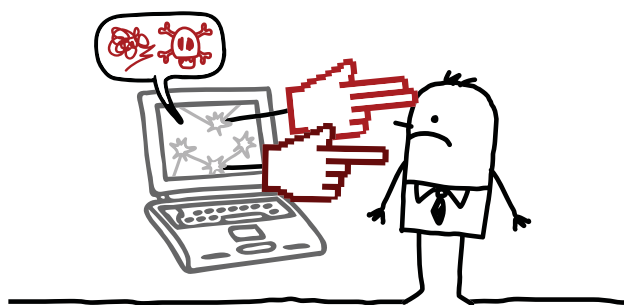




LES EFFETS DE LA CYBERINTIMIDATION

« [!] n’y a pas d’issue à ce que vivent les enfants victimes d’intimidation. Ils l’emportent chez eux, et ça les accompagne durant la nuit. C’est un ver qui les dévore de l’intérieur. Cela n’a pas de fin, et notre lutte ne doit pas non plus en avoir. » — Sarah, 17 ans, citée par le professeur Shelley Hymel

Cette jeune fille de 17 ans a été victime d’intimidation à répétition – en personne et sur Internet – et elle connaît les effets catastrophiques que cela peut avoir sur quelqu’un. Des témoins nous ont dit que la cruauté psychologique ou verbale peut avoir des effets plus nocifs à long terme que les actes isolés d’agression physique. L’intimidation peut compromettre les résultats scolaires de l’enfant qui en est victime, car celui-ci se met à avoir de mauvaises notes ou à s’absenter



souvent de l'école. Cela peut même entraîner des modifications durables dans le cerveau, de sorte que l'enfant a plus de difficulté à se concentrer, à mémoriser et à apprendre.

Les victimes peuvent se sentir de plus en plus isolées, sous estimées et détestées. L'affaiblissement de l'estime de soi, la nervosité, l'anxiété, la peur et la dépression sont autant d'effets dont on nous a parlé. Les ravages psychologiques peuvent s'accompagner de symptômes physiques : maux de tête, maux de ventre, maux de dos et vertiges. Les élèves victimes d'intimidation et de harcèlement à répétition risquent de manifester des troubles alimentaires, de s'automutiler et de nourrir des pensées suicidaires. Ces expériences vécues au cours des années les plus formatrices de la vie peuvent avoir des conséquences durables.

Les séquelles psychologiques peuvent toucher non seulement les victimes, mais aussi les témoins et les intimidateurs eux mêmes. Des témoins nous ont expliqué que ceux qui se sont conduits en intimidateurs durant l'enfance tombent très souvent dans la délinquance et les comportements criminels à l'adolescence et à l'âge adulte. Ces comportements peuvent réapparaître plus tard sous la forme de harcèlement, d'agressions à l'égard de partenaires amoureux et d'agressions sexuelles, notamment chez les hommes. Une étude a révélé que les enfants qui se sont conduits en intimidateurs entre 8 et 10 ans sont deux fois et demi plus susceptibles d'avoir un casier judiciaire à l'âge de 18 ans.

Ainsi, la réduction de l'intimidation à l'école peut non seulement être utile à court terme, mais multiplier les chances que des jeunes s'épanouissent et prennent leur place dans la société.





QUE PEUT ON FAIRE?

« J'ai essayé différentes choses, par exemple bloquer le courriel, mais ils finissent toujours par me retrouver. Je ne sais pas combien de temps je pourrai encore tenir, c'est terrible. Aidez moi! » — Message d'un jeune à Jeunesse J'écoute

Que pouvons nous donc faire pour ce jeune qui a lancé cet appel au secours anonyme? Nous sommes d'accord avec un certain nombre de nos témoins experts : il faut adopter une approche qui mobilisera toute la collectivité dans la lutte contre la cyberintimidation.

Les jeunes qui cherchent de l'aide sont souvent frustrés dans leurs tentatives pour trouver quelqu'un qui soit disposé à les écouter et à agir. Les écoles ne se sentent pas nécessairement responsables de ce qui se passe en dehors de leurs murs ou des heures de classe. Certains élèves nous ont dit que les directeurs et les conseillers

de leur école leur ont recommandé d'accepter la situation et de s'occuper d'autre chose. Les policiers risquent de manquer d'éléments de preuve pour pouvoir porter des accusations. Les parents peuvent avoir le sentiment d'être dépassés par la technologie.

C'est donc toute la collectivité qu'il faut solliciter : les enfants eux mêmes, les parents et les autres adultes, les écoles, les bénévoles, les fournisseurs de services sociaux et les entreprises – notamment les fournisseurs de services de télécommunications et de réseaux sociaux, ainsi que toutes les administrations gouvernementales. Selon les témoins, cette perspective communautaire permettrait de réduire la fréquence de l'intimidation.

Un large éventail de programmes ayant trait à la cyberintimidation ont été élaborés à l'intention des écoles et de la collectivité en général, dont certains ont été conçus pour aider les jeunes GLBT à supporter la pression sociale ou promouvoir la tolérance.

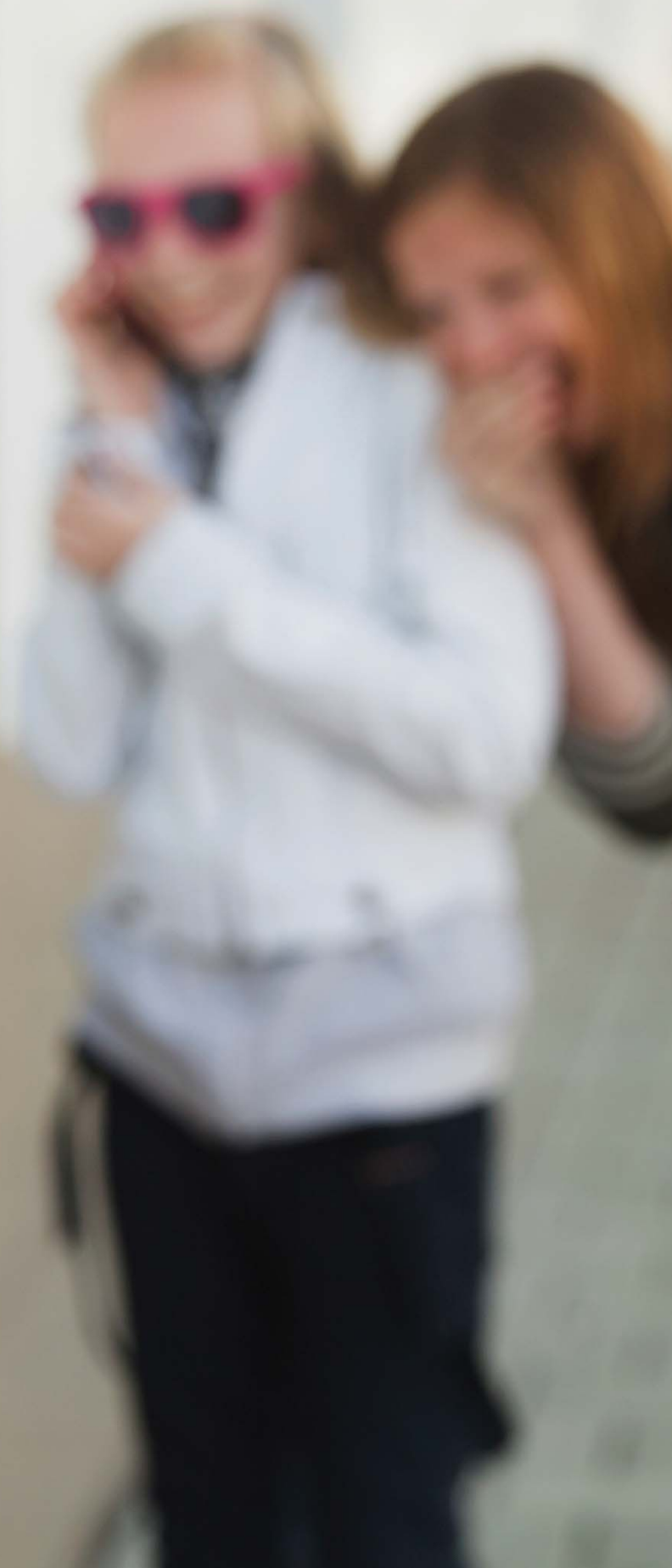
Les jeunes eux mêmes ont un rôle important à jouer. Ils connaissent bien la technologie et les problèmes qui y sont associés. Les écoles pourraient les encourager à élaborer des codes de conduite, promouvoir l'inclusion et la tolérance et décourager l'intimidation.

LE RÔLE DE L'ÉCOLE

Divers aspects de la cyberintimidation peuvent créer un climat difficile dans une école, non seulement pour les élèves, mais aussi pour les enseignants et le personnel administratif, le tout ayant des effets négatifs sur l'apprentissage en général.

Les écoles doivent instaurer un climat où la cyberintimidation est considérée par tous





comme inadmissible et comme une violation des droits de la personne. On nous a dit que les réunions ponctuelles n'ont guère d'effet durable, alors qu'une campagne de longue haleine sur la bonne conduite en ligne est plus efficace. Une école a procédé au suivi des comportements d'intimidation et affiché les résultats sur des tableaux dans les couloirs. Cela a suscité l'émulation des élèves, qui ont reçu des félicitations lorsque les indices ont diminué de moitié au cours de l'année.

On nous a expliqué que les sanctions comme la suspension ou l'expulsion sont peu susceptibles de produire des changements de comportement effectifs. Il est beaucoup plus efficace de sensibiliser toute la population à la cyberintimidation et aux torts qu'elle peut causer. Certains estiment que la justice réparatrice pourrait faciliter la réconciliation et la compréhension entre tous.

LE RÔLE DES PARENTS, DES TUTEURS ET DES PARENTS SUBSTITUTS

Vous avez un rôle important à jouer pour aider vos enfants à utiliser la technologie sainement et en toute sécurité. Comme l'ont fait remarquer plusieurs témoins, des parents n'achèteraient pas une voiture à leur enfant et ne lui en donneraient pas les clés sans s'être assurés qu'il a reçu des cours de conduite. Malheureusement, beaucoup de gens achètent à leur enfant un téléphone intelligent sans les informer des risques qui sont associés aux possibilités qu'il offre. Peut-être n'en savez-vous pas autant que vos enfants sur Internet, mais, comme beaucoup de nos témoins experts l'ont rappelé, il y a une chose dont vous pouvez vous assurer, c'est de créer des relations ouvertes et honnêtes avec eux afin qu'ils se sentent libres de vous parler de ce qu'ils vivent.



Intimidation



On nous a dit que beaucoup d'enfants ne veulent pas parler de leurs problèmes à leurs parents parce qu'ils craignent de se voir confisquer leur appareil. Des témoins sont d'avis que les parents ne devraient pas couper leurs jeunes de cette connexion directe avec leurs amis, leur monde, leur plaisir et leur éducation.

L'un des témoins estimait que les parents devraient interdire l'usage des téléphones portables à partir de 22 h ou 23 h et de regrouper ces appareils dans un endroit où ils sont rechargés. Un autre a proposé de placer l'ordinateur familial dans un endroit où les parents pourront facilement vérifier comment leurs enfants l'utilisent.

On nous a également dit que les parents devraient chercher de l'aide et suivre des programmes de sensibilisation. Les écoles ou les associations parents maîtres pourraient être des sources d'information utiles sur la technologie et Internet.

Les spécialistes ont insisté sur le fait que le comportement auquel les enfants sont exposés à la maison peut servir de modèle – pour le meilleur ou pour le pire – à leurs relations sur Internet. Si vous créez chez vous un environnement fait de respect pour autrui, de respect de soi-même, de tolérance et de communication ouverte, il y a des chances que votre enfant ait ce qu'il faut pour échapper à la cyberintimidation, comme victime, intimideur ou témoin silencieux.

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Notre Comité a adressé un certain nombre de recommandations au gouvernement fédéral concernant une stratégie nationale de lutte contre la cyberintimidation, de concert avec d'autres administrations gouvernementales et parties intéressées dans le pays. Nous lui avons également recommandé de soutenir des programmes de recherche sur ce problème et sur les effets des technologies numériques sur le développement social et personnel des jeunes.

POUR EN SAVOIR PLUS

Si vous souhaitez en savoir plus sur la cyberintimidation et sur ce que les Canadiens peuvent faire, vous trouverez le texte intégral du rapport du Comité et les guides qui l'accompagnent à l'adresse suivante : www.senate-senat.ca/ridr.asp. Le résumé qui se trouve au début du texte vous donnera un bref aperçu du rapport, dont le reste est constitué des constatations et des opinions de nos témoins experts. Vous y trouverez également des témoignages – expériences et sentiments – de jeunes qui racontent dans leurs mots comment ils ont vécu la cyberintimidation.

Pour plus de renseignements et de ressources, consultez le site Web suivant : www.sen.parl.gc.ca.



